



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-321-1

Version PDF

Référence : 2019-321

Ottawa, le 31 octobre 2019

*Dossier public : 1011-NOC2019-0321*

### Avis de demandes reçues

#### Renseignements additionnels ajoutés au dossier public pour les articles 1 à 3

#### Nouvelle date limite pour le dépôt des interventions/observations/réponses pour les articles 1 à 3 : 12 novembre 2019

#### Nouvelle date limite pour le dépôt des répliques du demandeur pour les articles 1 à 3 : 18 novembre 2019

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

1. Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2019-321, le Conseil annonce que des nouveaux renseignements concernant les articles 1 à 3 ont été déposés au dossier public de l'instance. Ces renseignements concernent les contributions à l'expression locale du demandeur dans certaines zones de service qui ont été redirigées, en totalité ou en partie, vers la production de nouvelles locales sur les stations de télévision locales désignées durant les années de radiodiffusion 2017-2018 et 2018-2019.
2. Par conséquent, le Conseil rouvrira la période de dépôt des interventions pour les trois articles, mais uniquement à l'égard des nouveaux renseignements. Les interventions qui ne porteront pas sur ces renseignements additionnels ne seront pas considérées par le Conseil. Le demandeur pourra ensuite déposer sa réplique aux interventions portant sur ces renseignements additionnels.
3. La nouvelle date limite pour le dépôt des interventions/observations/réponses est le **12 novembre 2019**, et la nouvelle date limite pour le dépôt de la réplique du demandeur est le **18 novembre 2019**.

Secrétaire général